

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05069
Numéro SIREN : 799 527 908
Nom ou dénomination : A Locomotive Pool Structure 1

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 22705

ALPS1

RENATO DE WSSU PRESIDENT

Certifié conforme



F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

799527908

Code activité (NAF)

Désignation et adresse du déclarant :

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

LOCATION

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OUEN 93400

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANTSIREN

799527908

Code activité (NAF)Désignation et adresse du déclarant :

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

LOCATION

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OUEN 93400

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 799527908

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

LOCATION

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OUEN 93400

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2020

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2020

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2019

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 15 Allées de l'Europe 92588 Clichy cedex

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2020		Exercice N-1		
					Net 3	Net 4			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2					
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC					
		Frais de développement	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	85 831	1 996 552	2 082 384		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	410 915 841	859 291 238	633 125 733		
		Immobilisations en cours	AV	AW	158 596 243	158 596 243	163 790 907		
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières	BH	BI					
		TOTAL (II)		BJ	BK	411 001 673	1 019 884 033	798 999 025	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens	BN			BO					
En cours de production de services	BP			BQ					
Produits intermédiaires et finis	BR			BS					
Marchandises	BT			BU					
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)		BX	BY	1 023 228	6 518 442	9 839 554		
	Autres créances (3)		BZ	CA	34 072 722	34 072 722	22 579 310		
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC					
	DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités			CF	CG	2 212 000	2 212 000			
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)		CH	CI					
	TOTAL (III)		CJ	CK	1 023 228	42 803 165	32 418 865		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	412 024 901	1 062 687 199	831 417 890		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :					

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant

					Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)			(Dont versé :	161 705 672	)	DA	161 705 672	161 705 672
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB	18 361 123	18 361 123
	Écarts de réévaluation (2)			(dont écart d'équivalence :	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)						DD	990 874	990 874
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE		
	Réserves réglementées (3)			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ	)	DG		
	Report à nouveau						DH	(19 077 662)	1
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	2 066 957	(19 077 663)
	Subventions d'investissement						DJ		
	Provisions réglementées						DK	28 871 384	20 986 236
	TOTAL (I)						DL	192 918 348	182 966 243
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM	
Avances conditionnées						DN			
TOTAL (II)						DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP		
	Provisions pour charges						DQ	563	326
	TOTAL (III)						DR	563	326
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS		
	Autres emprunts obligataires						DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI	)	DV	848 322 487	628 389 700	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	821 887	756 954
	Dettes fiscales et sociales						DY	4 366 209	4 591 090
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ	8 440 635	316 647
	Autres dettes						EA	7 817 067	14 396 927
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB		
	TOTAL (IV)						EC	869 768 288	648 451 321
	Écarts de conversion passif (V)						ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	1 062 687 199	831 417 890
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital					1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C		
			Écart de réévaluation libre				1D		
			Réserve de réévaluation (1976)				1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme					EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	21 498 465	20 061 620
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1										Néant	
			Exercice N						Exercice N-1		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		14 498		
		services	FG	118 608 909	FH	324 808	FI	118 933 717	107 510 980		
	Chiffres d'affaires nets		FJ	118 608 909	FK	324 808	FL	118 933 717	107 525 479		
	Production stockée						FM				
	Production immobilisée						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	2 137 757	1 370 806		
	Autres produits (1) (11)						FQ	66 702			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	121 138 177	108 896 285		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS				
	Variation de stock (marchandises)						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV				
	Autres achats et charges externes (3)						FW	40 200 553	37 280 514		
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	692 908	713 687		
	Salaires et traitements						FY	43 074	40 752		
	Charges sociales (10)						FZ	17 230	17 451		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	59 230 897	55 170 699		
			- dotations aux provisions				GB		871 884		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	617 737	700 092	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	237		
	Autres charges (12)						GE	1 515 633			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	102 318 272	94 795 082		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	18 819 905	14 101 202			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	716 162	84 660		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN	23 857			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
Total des produits financiers (V)						GP	740 020	84 660			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	16 075 386	28 727 329		
	Différences négatives de change						GS		22 297		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	16 075 386	28 749 626		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(15 335 366)	(28 664 966)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 484 539	(14 563 763)			

DGFIP N° 2053 2021

Néant	
-------	--

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2021

ALPS1

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFIP N° 2053 2021

Extension 2

ALPS1

[illegible]

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ	1		D8	2		D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II			2 082 384			KE			KF		
CORPORELLES	Terrains					KG				KH				KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ				KK		KL	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM				KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP				KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS				KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers								KV				KW		KX	
		Matériel de transport						929 298 139		KY				KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						1 950		LB				LC		LD	
	Emballages récupérables et divers						58 657 115		LE				LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		163 790 907		LI				LJ		78 628 843	
	Avances et acomptes					LK				LL				LM			
	TOTAL III					LN		1 151 748 111		LO				LP		285 253 333	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M				8T			
	Autres participations					8U				8V				8W			
	Autres titres immobilisés					1P				1R				1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T				1U				1V			
	TOTAL IV					LQ				LR				LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		1 153 830 495		ØH				ØJ		285 253 333		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
				Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence											
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			IO			LV			LW			2 082 384	
CORPORELLES	Terrains			IP				LX				LY				LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA				MB				MC	
		Sur sol d'autrui		IR				MD				ME				MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS				MG				MH				MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT				MJ				MK				ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU				MM				MN				MO	
		Matériel de transport		IV		(73 518 310)		MP		2 230 000		MQ		1 207 210 939		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS				MT		1 950		MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		(6 029 825)		MV		1 692 749		MW		62 994 190		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		79 548 135		MZ		4 275 373		NA		158 596 243		NB	
	Avances et acomptes			NC				ND				NE				NF	
	TOTAL III			IY				NG		8 198 122		NH		1 428 803 323		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ				ØU				M7				ØW	
	Autres participations			IØ				ØX				ØY				ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1				2B				2C				2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2				2E				2F				2G	
	TOTAL IV			I3				NJ				NK				2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4				ØK		8 198 122		ØL		1 430 885 707		ØM		

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2021
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALPS1 Néant ☒

Exercice N clos le : 31/12/2020

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF	85 831	PG		PH	85 831
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	19 394 120	QE	8 480 656	QF	248 975	QG	27 625 802
	Matériel de transport	QH	335 437 349	QI	50 664 409	QJ	2 811 720	QK	383 290 039
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	354 831 470	QV	59 145 066	QW	3 060 695	QX	410 915 841
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	354 831 470	ØP	59 230 897	ØQ	3 060 695	ØR	411 001 673

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICESMontant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	20 986 236	TM	7 885 147
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	20 986 236	TS	7 885 147
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	326	4Y	237
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	326	TV	237
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	1 105 582	6U	617 737
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	1 105 582	TY	617 737
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	22 092 145	UB	8 503 121
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	617 974	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ	7 885 147	UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2021

Extension 1

ALPS1

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Extension 2

ALPS1

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
RETRAITE	326	237		563

TOTAL	326	237		563
--------------	------------	------------	--	------------

SOMME DES EXTENSIONS	326	237		563
-----------------------------	------------	------------	--	------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
CLIENTS	1 105 582	617 737	700 092	1 023 228

TOTAL	1 105 582	617 737	700 092	1 023 228
--------------	------------------	----------------	----------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	1 105 582	617 737	700 092	1 023 228
-----------------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFîP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : ALPSI

Néant ☐

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)							UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières							UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA	451 665	451 665			
	Autres créances clients							UX	7 090 005	7 090 005			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)							ZI					
	Personnel et comptes rattachés							UY	545 338	545 338			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ	218 763	218 763			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	31 724 638	31 724 638			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN	533 077	533 077			
		Divers						VP					
	Groupe et associés (2)							VC	907 756	907 756			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR	143 147	143 147			
	Charges constatées d'avance							VS					
	TOTAUX							VT	41 614 393	VU	41 614 393	VV	
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice					VD						
							VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG								
			à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	848 322 487	52 664		848 269 822				
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	821 887	821 887						
Personnel et comptes rattachés					8C	15 758	15 758						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	35 295	35 295						
État et autres collectivités publiques			Impôts sur les bénéfices		8E								
			Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 007 381	3 007 381						
			Obligations cautionnées		VX								
			Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 307 773	1 307 773						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J	8 440 635	8 440 635						
Groupe et associés (2)					VI	7 817 067	7 817 067						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L								
TOTAUX					VY	869 768 288	VZ	21 498 465	848 269 822				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	848 269 822	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 2 066 957

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	1 958 090

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)						WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WO	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		WQ	2 048 059

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	6 073 107

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
		- imposées aux taux de 0 %					WH			
		- imposées aux taux de 19 %					WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	)	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonéra- tions *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	OV		Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH			XG	700 092
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance déduite par le report en arrière du déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{	bénéfice (I moins II)	XI	5 373 015	XJ
			déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	5 373 015	XO

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

DGFIP N° 2058-A 2021

ALPS1

[illegible]

2 048 059

2 048 059

[illegible]

700 092

700 092

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1 Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES
Extension 1

DGFIP N° 2058-B 2021

ALPS1

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(19 077 663)			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	(19 077 662)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(19 077 662)
					TOTAL II	ZH	(19 077 662)

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)					YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance					YT	470 457			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ	(12 510)			
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)					ST	39 742 606			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	40 200 553			
	IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW	543 815		
		– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	149 093		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	692 908		
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée					YY				
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019)					ØB				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK	%			
	– Numéro de centre de gestion agréé		XP	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL
			Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC		
Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO		
			Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère		JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				
2 si société filiale										

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ X ☐

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7		8	9	10			11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (II)			(Ventilation par taux)			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2021

Extension

ALPS1

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2021

Néant	X
-------	---

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS				
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2059-B 2021

ALPS1

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant

☒

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2020

et clos le : 31/12/2020

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :

YP

dont apprentis

YF

dont handicapés

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OA

118 029 943

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

OK

Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante

OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

OT

970 477

Total 1

OX

119 000 420

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun

OH

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

XT

Total 2

OM

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats

ON

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

41 717 778

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

(8 700)

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

O9

42 147 286

Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale

OY

Total 3

OJ

83 856 364

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

Total 1 + Total 2 - Total 3

OG

35 144 056

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)

SA

35 144 056

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE

[\(cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE\)](#)

EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)

GX

119 000 420

Effectifs au sens de la CVAE

EY

1

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)

HX

Période de référence

du

GY

01/01/2020

au

GZ

31/12/2020

Date de cessation

HR

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2021

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--------------------------------	--	----	----------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	----------------------	--	----	----------------------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE	31/12/2020		N° SIRET	79952790800021
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ALPS1			
ADRESSE (voie)	15 Allées de l'Europe			
CODE POSTAL	92588	VILLE	Clichy cedex	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5			

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune	Pays	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: ALPS1				SIRET	79952790800021		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2018			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SAS AKIEM GROUP							
151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400				SIRET	828 949 339		
B ACTIVITE							
Activités exercées		LOCATION			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28%		Bénéfice imposable à 15%			
		2 928 413					
Déficit		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%			
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine					
		Territoire entrepreneur, art 44 octies A					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé			
ECF				Nom et adresse du prestataire			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : (Société/Indépendant)				Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:							
Visa : CGA				N° d'agrément :			
Nom :				Tél :			
Adresse :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2021

Désignation de l'entreprise : ALPS1 Néant ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 1

DGFiP N° 2065 BIS 2021

ALPS1

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2021

ALPS1

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2021

ALPS1

J - DIVERS

Adresse des autres établissements

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC
2021

ALPS1

[illegible]

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2021

ALPS1

[illegible]

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP
2021

ALPS1

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2021

ALPS1

[illegible]

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
-----------------------------	--	--	--

CA21PROAVA
2021

[illegible]

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCHICSUIVI
2021

ALPS1

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**SUIV219REC****État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto****2021**

ALPS1

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	79952790800021	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

SUIV219VER

2021

ALPS1

III - ÉTAT DE SUIVI

[illegible]**TOTAL**

--	--	--	--	--

SOMME DES EXT.

--	--	--	--	--

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2021

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 15 Allées de l'Europe 92588 Clichy cedex
Numéro SIRET du principal établissement	79952790800021
Code APE	

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois/12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	--	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	---	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCACTIO
2021

ALPS1

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL								
-------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL								
-------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL								
-------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL								
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

**DRESZONE
2021**

ALPS1

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension**

**DRESZONE
2021**

ALPS1

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2021

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPS1

Numéro SIRET du principal établissement

79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2021

ALPS1

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2021**

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPS1

Numéro SIRET du principal établissement 79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE
RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRE DES
AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.

RESCOFIN
2021

ALPS1

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année
- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement ²	Type d'avantage fiscal ³

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

¹ **Table IP1**
PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² **Table IP2**
CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ **Table IP3**
IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)
Extension

DGFIP N° 2025-A 2021

ALPS1

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	ALPS1
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

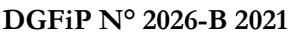
Désignation de l'entreprise : ALPS1

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation



ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine (article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

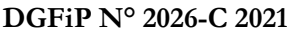
Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

[illegible]

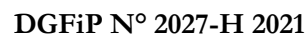
TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--



Désignation de l'entreprise : ALPS1

[illegible]



ALPS1

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

**Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement**
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFIP N° 2027-H 2021

Extension

ALPS1

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

ALPS1

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1			
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33,33%	31%	28%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)					
15					
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :	01/01/2020	et clos le :	31/12/2020	16	
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17	
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18	
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14				19	
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice				20	

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : ALPS1

Numéro SIRET : 79952790800021

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____

Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		TOTAL (y compris extensions)				
-----------------------	--	--	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointe- ments	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL (y compris ext.)									
----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS **DGFIP N° 2036 BIS 2021**
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens
qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés
Extension

ALPS1

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		TOTAL				
-----------------------	--	--------------	--	--	--	--

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	-----------------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointements	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL									
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS									
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Adresse LOCATION 151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400

N° Siren 799527908

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Extension

ALPS1

I - MOINS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la métho- de dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-valeur en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			
				</				

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (1) RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

Si déposé néant, cochez la case : ☒ X

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

EXERCICE CLOS LE	31/12/2020	N° SIRET	79952790800021
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ALPS1		
ADRESSE (voie)	15 Allées de l'Europe		
CODE POSTAL	92588	VILLE	Clichy cedex

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

(1) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Extension

ALPS1

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (1) RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Si déposé néant, cochez la case : ☒ X

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

EXERCICE CLOS LE	31/12/2020	N° SIRET	79952790800021
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ALPS1		
ADRESSE (voie)	15 Allées de l'Europe		
CODE POSTAL	92588	VILLE	Clichy cedex

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50% PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Extension

ALPS1

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50% PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : ALPS1

SIRET : 79952790800021

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	15 335 366
EBITDA fiscal de l'exercice	b	83 521 864
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	1,85
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	2,46
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	1 333 265

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (ibis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : ALPS1

SIRET : 79952790800021

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : ALPS1

SIRET : 79952790800021

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit issu de l'invention
TOTAL	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☒

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☒

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés

(y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400

N° SIREN 799527908

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

ALPS1

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

Total Autres crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

(Suite)

ALPS1

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	

TOTAL	
--------------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	

TOTAL	
--------------	--



Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

[illegible]

	TOTAL
--	-------

	SOMME DES EXTENSIONS
--	-----------------------------

A Locomotive Pool Structure 1

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'associé unique
A Locomotive Pool Structure 1
EUROSQUARE 1
151-161 BOULEVARD VICTOR HUGO
93400 SAINT-OUEN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A Locomotive Pool Structure 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

François Guillon

ANNEXE COMPTABLE 2020

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Sommaire

Bilan Actif.....	3
Bilan Passif.....	4
Compte de résultat (partie 1).....	5
Compte de résultat (partie 2).....	6
Préambule.....	7
Événements significatifs de l'exercice	7
Règles et méthodes comptables	7
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	8
3. TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES.....	8
4. CREANCES	8
5. PROVISIONS REGLEMENTEES.....	9
6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	9
7. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION	9
8. CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION	9
9. INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE.....	9
10. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF).....	9
11. disponibilites et vmp.....	9
Note 1 : Immobilisations (valeur brute)	11
Note 2 : Tableau des amortissements.....	12
Note 3 : Créances	12
Note 4 : Charges et produits constatés d'avance	13
Note 5 : Capitaux propres	14
Note 6 : Tableau des provisions	14
Note 7 : Dettes.....	15
Note 8 : Ventilation du chiffre d'affaires.....	16
Note 9 : Résultat d'exploitation.....	16
Note 10 : Résultat financier.....	16
Note 11 : Résultat exceptionnel.....	17
Note 12 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	17
Note 13 : Fiscalité différée	17
Note 14 : Engagement hors bilan.....	18
Note 15 : Dettes garanties par des suretés réelles	18
Note 16 : Rémunération des dirigeants	18
Note 17 : Entreprises liées.....	18
Note 18 : Liste des filiales et participations.....	19
Note 19 : Effectif.....	19
Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture.....	19

Bilan Actif

Rubriques (Euros)	Brut	Amortissement	Net 2020	Net 2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 082 384	85 832	1 996 553	2 082 384
Avances et acomptes sur immobilisations. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	2 082 384	85 832	1 996 553	2 082 384
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 270 207 080	410 915 842	859 291 238	633 125 734
Immobilisations en cours	158 596 243		158 596 243	163 790 907
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 428 803 323	410 915 842	1 017 887 481	796 916 641
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	1 430 885 707	411 001 673	1 019 884 034	798 999 025
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	7 541 671	1 023 228	6 518 443	9 839 554
Autres créances	34 072 723		34 072 723	22 579 311
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	41 614 394	1 023 228	40 591 165	32 418 865
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	2 212 000		2 212 000	
Charges constatées d'avance				
Total disponibilités et divers	2 212 000		2 212 000	
ACTIF CIRCULANT	43 826 394	1 023 228	42 803 165	32 418 865
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 474 712 101	412 024 902	1 062 687 199	831 417 890

Bilan Passif

Rubriques (Euros)	Net 2020	Net 2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel Dont versé :	161 705 672	161 705 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 361 123	18 361 123
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	990 874	990 874
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(19 077 663)	1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 066 957	(19 077 664)
<i>Total situation nette</i>	<i>164 046 964</i>	<i>161 980 007</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	28 871 384	20 986 237
CAPITAUX PROPRES	192 918 348	182 966 243
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	563	326
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	563	326
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	848 322 488	628 389 701
<i>Total dettes financières</i>	<i>848 322 488</i>	<i>628 389 701</i>
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	821 888	756 954
Dettes fiscales et sociales	4 366 210	4 591 091
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>5 188 097</i>	<i>5 348 045</i>
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 440 635	316 648
Autres dettes	7 817 068	14 396 928
<i>Total dettes diverses</i>	<i>16 257 703</i>	<i>14 713 575</i>
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	869 768 288	648 451 321
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 062 687 199	831 417 890

Compte de résultat (partie 1)

Rubriques (Euros)	France	Export	Net 2020	Net 2019
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				14 498
Production vendue de services	118 608 910	324 808	118 933 718	107 510 981
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	118 608 910	324 808	118 933 718	107 525 479

Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 137 758	1 370 807
Autres produits	66 702	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	121 138 178	108 896 286

CHARGES EXTERNES		
Achat de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	40 200 553	37 280 514
Total charges externes	40 200 553	37 280 514
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	692 908	713 688
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	43 074	40 753
Charges sociales	17 231	17 452
Total charges de personnel	60 305	58 204
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	59 230 898	55 170 700
Dotations aux provisions sur immobilisations		871 885
Dotations aux provisions sur actif circulant	617 738	700 092
Dotations aux provisions pour risques et charges	237	
Total dotations d'exploitation	59 848 872	56 742 676
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 515 634	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	102 318 272	94 795 083

RESULTAT D'EXPLOITATION	18 819 905	14 101 203
--------------------------------	-------------------	-------------------

Compte de résultat (partie 2)

Rubriques (Euros)	Net 2020	Net 2019
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 819 905	14 101 203
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	716 162	84 660
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	23 858	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	740 020	84 660
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 075 386	28 727 329
Différences négatives de change		22 298
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	16 075 386	28 749 627
RESULTAT FINANCIER	(15 335 366)	(28 664 966)
RESULTAT COURANT	3 484 539	(14 563 764)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 422 907	11 770 459
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 426 441	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 849 348	11 770 459
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 848 600	1 516 856
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 575 092	5 979 278
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 885 147	8 690 158
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 308 840	16 186 292
RESULTAT EXCEPTIONNEL	540 508	(4 415 834)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	1 958 090	98 067
TOTAL DES PRODUITS	140 727 546	120 751 404
TOTAL DES CHARGES	138 660 589	139 829 068
BENEFICE ou PERTE	2 066 957	(19 077 664)

Préambule

Annexe relative aux comptes sociaux de la société A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 arrêtés au 31/12/2020 qui fait apparaître un résultat en Euros de 2 066 957 euros et un total de bilan de 1 062 687 199 euros.

Le nombre de salariés de l'entreprise est de 1 personne.

Événements significatifs de l'exercice

COVID-19 Crise et perspectives économiques mondiales :

La crise sanitaire de la Covid 19 a eu des répercussions économiques massives. L'activité du fret ferroviaire européen a subi un recul en volume estimé par le cabinet SCI Verkaehr à 8% par rapport à 2019, avec un impact maximal au second trimestre suivi d'une amélioration relative au cours de la seconde partie de l'année 2020.

Dans ce contexte difficile, l'activité d'Akiem a montré une résilience importante grâce à la diversification de ses clients et de ses marchés. Le groupe n'a eu recours à aucun dispositif d'aide publique, ni de prêts garantis, ni d'aides à l'emploi ou au chômage partiel.

Akiem a mis en place des comités de vente hebdomadaires spécifiques au second trimestre pour examiner toute situation particulière avec les clients. Ce dispositif spécial a été abandonné au cours du troisième trimestre lorsque la situation économique s'est normalisée. Les mesures temporaires de soutien accordées par Akiem à plusieurs clients n'ont eu qu'un impact financier limité. La situation de crédit qui s'était détériorée à fin juin 2020 et revenue à la normale à fin décembre 2020, et aucune défaillance de clients n'a été déplorée.

Akiem conserve une marge de manœuvre financière suffisante pour se conformer à l'ensemble de ses engagements financiers, et pour soutenir ses activités d'exploitation et investissements.

Acquisition des actifs de MACQUARIE :

Le 23 avril 2020, le groupe Akiem a finalisé l'acquisition de l'activité de Macquarie European Rail. Le portefeuille de ALPS1 s'est ainsi vu renforcé de 94 locomotives électriques ou diesel. Avec cette transaction, le groupe Akiem devient le leader du marché de la location de locomotives en Europe. Cette opération représente une étape importante dans la croissance et la diversification du groupe Akiem et une grande opportunité de développement pour ALPS1 et ses clients.

Contrôle fiscal

Une vérification des comptabilités de ALPS1 par l'administration fiscale s'est conclue fin mai 2018 par un avis de rectification réfuté fermement par la Société. La procédure formelle de contestation est en cours.

La société ALPS 1 a reçu le 31 janvier 2019 un avis confortant sa position de la part de la commission nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires qu'elle avait saisie du litige.

L'administration fiscale a maintenu la rectification envisagée en dépit de cet avis.

La société, sur la base d'avis d'experts extérieurs, estime le risque de ne pas obtenir gain de cause devant les juridictions compétentes comme peu probable.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles créées sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 321-17 du PCG.

- ✓ Logiciels : 3 ans

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements comptables sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de l'utilité estimée de chaque immobilisation. Les durées et modes d'amortissement retenus pour les principaux types d'immobilisations sont les suivants :

- ✓ Constructions : 20 ans
- ✓ Installations générales, agencements, ... : 10 ans
- ✓ Installations techniques, matériels & out. : 4 à 10 ans
- ✓ Matériel de transport : 80% sur 30 ans et 20% sur 15 ans
- ✓ Mat. De bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans

Mode d'amortissement linéaire pour les locomotives neuves électriques ou diesel

- Composant principal (80% de la valeur) : 30 ans
- Composant révision (20% de la valeur) : 15 ans

Mode d'amortissement linéaire pour les locotracteurs remotorisés (Y8000 et BB400) : 15 ans.

Les amortissements fiscaux sont calculés en mode dégressif sur une durée de 30 ans pour l'ensemble des locomotives acquises neuves.

3. TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. CREANCES

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée sur la base du risque de non recouvrement (dépréciation statistique).

5. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

7. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

8. CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

9. INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont calculées suivant la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul est fait individu par individu et les résultats sont ensuite cumulés. La valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite, considérant le salaire futur estimé et l'ancienneté à la date de départ à la retraite, probabilisé par les taux de présence et de survie à cette date, puis actualisé à la date de l'évaluation. La valeur actuarielle des prestations futures ainsi déterminée représente la prime immédiate unique qui serait nécessaire pour financer la prestation estimée à la retraite. La valeur actuarielle des prestations futures est comptabilisée à la date de clôture au prorata des services rendus. Les hypothèses principales sont :

- Taux d'actualisation : 0,50 %
- Taux d'inflation : 1,90 %
- Taux de croissance des salaires : 2,74 %
- Taux de charges sociales : 41,80 %

10. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Les engagements de l'entreprise en matière de compte personnel de formation figurent en engagements hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du CPF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

11. DISPONIBILITES ET VMP

Les disponibilités incluent les disponibilités sur compte bancaire.

Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières.

Notes sur le bilan actif

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 : Immobilisations (valeur brute)

Le tableau de synthèse des immobilisations brutes est le suivant :

Rubriques (Euros)	Montant début 2020	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2020
Immobilisations incorporelles	2 082 384			2 082 384
Immobilisations corporelles	1 151 748 112	285 253 334	8 198 122	1 428 803 323
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	1 153 830 496	285 253 334	8 198 122	1 430 885 707

Les trois catégories d'immobilisations sont détaillées ci-après.

✓ Immobilisations incorporelles

Le total des immobilisations incorporelles (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2020	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2020
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations. incorporelles	2 082 384			2 082 384
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 082 384			2 082 384

Les immobilisations incorporelles correspondent aux frais de projets de modifications de locomotives

✓ Immobilisations corporelles

Le total des immobilisations corporelles (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2020	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant fin 2020
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencés. des constructions					
Installations techniques, mat. et outillages indus.					
Installations générales, agencés, aménagt. divers					
Matériel de transport (*)	929 298 139	206 624 490	(2 230 000)	73 518 310	1 207 210 939
Matériel de bureau et mobilier informatique	1 950				1 950
Emballages récupérables et divers	58 657 115	0	(1 692 749)	6 029 825	62 994 191
Immobilisations corporelles en cours	163 790 907	78 628 844	(4 275 373)	(79 548 135)	158 596 243
Avances et acomptes					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 151 748 112	285 253 334	(8 198 122)	0	1 428 803 323

(*) Les 206 M€ d'augmentation correspondent à l'acquisition de 12 locomotives de type BB79, 24 locomotives de type BR186, 14 locomotives de type Class66, 10 locomotives de type BR285, 16 locomotives de type BR185, 4 locomotives de type br146, 16 locomotives de type BB37 et 20 trains 311D . Le reclassement de 74 M€ correspond à des immobilisations comptabilisées en encours en 2019..

✓ Immobilisations financières

Le total des immobilisations financières (valeur brute) se décompose comme suit :

Rubriques (Euros)	Montant début 2020	Augmentations	Diminutions	Montant fin2020
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations (1)				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				

Note 2 : Tableau des amortissements

✓ Amortissement des immobilisations

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue (voir règles et méthodes comptables)

Le tableau de synthèse des amortissements est le suivant :

Amortissements et provisions (Euros)	Montant début 2020	Augmentations	Diminutions	Montant fin2020
Immobilisations incorporelles		85 832		85 832
Immobilisations corporelles	354 831 471	59 145 066	3 060 695	410 915 842
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	354 831 471	59 230 898	3 060 695	411 001 673

Note 3 : Créances

ETAT DES CREANCES (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	451 666	451 666	
Autres créances clients	7 090 005	7 090 005	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	545 338	545 338	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	218 764	218 764	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	31 724 638	31 724 638	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	533 078	533 078	
Divers			
Groupe et associés	907 757	907 757	
Débiteurs divers	143 148	143 148	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	41 614 394	41 614 394	

Les produits à recevoir sont inclus dans les créances clients.

Note 4 : Charges et produits constatés d'avance

✓ Charges constatées d'avance

Nature des charges (Euros)	2020	2019
Charges d'exploitation	0	715 953
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	

✓ Produits constatés d'avance

Nature des charges (Euros)	2020	2019
Produits d'exploitation	0	6 481
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	6 481

Notes sur le bilan passif

Note 5 : Capitaux propres

Le capital social est composé au 31/12/2020 de 20 213 209 actions de 8 euros de valeur nominale.

✓ Variation des capitaux propres

(Euros)	Au 01/01/2020	Augme nta- tion de capital	Diminuti on de capital	Autres variations	Affectation résultat N-1	Résultat N	31/12/2020
Capital en nombre d'actions	20 213 209						20 213 209
Valeur nominale	8						8
Capital social ou individuel	161 705 672						161 705 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	18 361 123						18 361 123
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	990 874						990 874
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	1				(19 077 663)		(19 077 663)
Résultat de l'exercice	(19 077 664)				19 077 664	2 066 957	2 066 957
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	20 986 237			7 383 046			28 871 384
Dividendes versés							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	182 966 243			7 383 046		2 066 957	192 918 348

Note 6 : Tableau des provisions

✓ Provisions

Le tableau de synthèse des provisions est le suivant :

(Euros)	Montant début 2020	Augmentations	Diminutions	Montant fin2020
Provisions réglementées	20 986 237	7 885 147		28 871 384
Provisions pour risques et charges	326	237		563
Provisions pour dépréciation	1 105 583	617 738	700 092	1 023 228
TOTAL GENERAL	22 092 145	8 503 122	700 092	29 895 175

Note 7 : Dettes

ÉTAT DES DETTES (Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1)	848 322 488	52 665	848 269 823	
Fournisseurs et comptes rattachés (2)	821 888	821 888		
Personnel et comptes rattachés	15 759	15 759		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 296	35 296		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 007 381	3 007 381		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 307 774	1 307 774		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 440 635	8 440 635		
Groupe et associés	7 817 068	7 817 068		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	869 768 288	21 498 465	848 269 823	

(1) Emprunts consentis par sa société mère Akiem Holding.

(2) Les charges à payer sont inclus dans les dettes fournisseurs pour 106 €

Notes sur le compte de resultat

Note 8 : Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires (Euros)	2020	2019
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		14 498
Production vendue de services	118 933 718	107 510 981
TOTAL	118 933 718	107 525 479

Détail du chiffre d'affaires par zones géographiques (Euros)	2020	2019
France	118 608 910	96 174 068
Export	324 808	
TOTAL	118 933 718	107 525 479

Note 9 : Résultat d'exploitation

(Euros)	2020	2019
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION (Euros)	18 819 905	26 725 821

Note 10 : Résultat financier

(Euros)	2020	2019
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	716 162	84 660
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	23 858	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	740 020	84 660

Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 075 386	28 727 329
Différences négatives de change		22 298
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	16 075 386	28 749 627

RESULTAT FINANCIER	(15 335 366)	(28 664 966)
---------------------------	---------------------	---------------------

Note 11 : Résultat exceptionnel

(Euros)	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 422 907	11 770 459
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 426 441	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 849 348	11 770 459
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 848 600	1 516 856
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 575 092	5 979 278
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 885 147	8 690 158
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 308 840	16 186 292
RESULTAT EXCEPTIONNEL	540 508	(4 415 834)

Note 12 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Euros)	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net 2020	Résultat net 2019
Résultat courant	3 484 539	1 958 090	1 526 449	(14 563 764)
Résultat exceptionnel	540 508		540 508	(4 415 834)
Participation des salariés				
Total	4 025 047	1 958 090	2 066 957	(19 077 664)

La société est intégrée fiscalement

Note 13 : Fiscalité différée

(Euros)	2020	Taux	Impôt
Accroissements			
Reprises provisions clients	700 092	28%	196 026
amortissements		28%	
divers	0	28%	0
TOTAL ACCROISSEMENTS	700 092		196 026
Allègements			
Provisions non déductibles	237	28%	66
Charges financières du Rabot	1 483 813	28%	415 468
Amortissements (règles fiscales vs règles comptables)	1 430 085	28%	400 424
Dépréciations comptes clients	617 738	28%	172 967
TOTAL ALLEGEMENTS	3 531 872		988 924
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	2 831 780		792 899

Autres informations

Note 14 : Engagement hors bilan

✓

Postes concernés (k Euros)	Donnés	Reçus
Engagements d'achats matériel ferroviaire	64 339	
Suretés réelles sur des immobilisations corporelles	845 354	
Suretés réelles sur des immobilisations incorporelles	1	
Garantie financières reçues des tiers		143 491
TOTAUX	909 692	143 491

Note 15 : Dettes garanties par des suretés réelles

Néant

Note 16 : Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 17 : Entreprises liées

Postes (Euros)	Montants Entreprises liées	Montants Total bilan
Immobilisations financières		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	4 781 118	6 518 443
Autres créances	907 757	34 072 723
Capital souscrit appelé non versé		
Passif		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	848 322 488	848 322 488
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	986 819	821 888
Autres dettes	7 817 068	7 817 068
Eléments financiers		
Produits de participation		
Autres produits financiers	716 162	716 162
Charges financières	16 075 386	16 075 386

Note 18 : Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes perçus

Note 19 : Effectif

Catégories	2020	2019
Cadres	1	1
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
TOTAL	1	1

Note 20 : Evènements postérieurs à la clôture

N/A

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros
Siège social : Eurosquare 1, 151-161, boulevard Victor Hugo - 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine
799 527 908 RCS Bobigny
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MAI 2021 **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt et un,
Le 31 Mai,

La société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, société anonyme au capital de 7.851.636.342 euros, dont le siège social se trouve 12, place des Etats-Unis, CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304187 701, ès qualités de Fiduciaire, représentée par M. Bertrand Maffray et Mme Christine DURIVAUX, dûment habilités aux fins des présentes

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique ») titulaire de l'intégralité des actions composant le capital de la société A Locomotive Pool Structure 1, société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 799 527 908 (ci-après la « Société »),

Conformément aux instructions de la société Akiem Holding, société par actions simplifiée au capital de 195.527.060 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 501 524 243, constituant aux termes du contrat de fiducie sur actions conclu avec l'Associé Unique ès qualités de fiduciaire, le 05 septembre 2019 (ci-après le « Constituant »),

Après avoir pris acte que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société a été préalablement informée des présentes décisions.

.....

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 2 066 957€ de la façon suivante :

- à hauteur de 103 348 € à la réserve légale qui après affectation sera portée à 1 094 222€,
- le solde, soit la somme de 1 963 609 € sur le compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte qu'au cours des trois derniers exercices précédant l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des dividendes distribués a été le suivant :

EXERCICES	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES VERSES
2017	20.213.209	0,00 €	0,00 €
2018	20.213.209	0,59 €	12 006 055 €
2019	20.213.209	0,00 €	0,00€

Cette décision est adoptée.

.....

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions en vue d'établir et de certifier conforme le présent procès-verbal et d'accomplir toutes formalités.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Pour extrait certifié conforme.



Renato De Lussu
Président de ALPS1